



CANTARON



De 8h00 à 16h00

Rue de la Gare

DIMANCHE



ViDE GRENIERS



Exposant : 3m / 15€

Inscriptions au 06.11.76.07.73

elianecv.06340@gmail.com



RÈGLEMENT

Article 1 : Le vide-greniers est organisé par l'Association Cantaron voyages. Il se déroulera le long de la rue de la gare 06340 Cantaron de 5H à 15H.

Article 2 : Le vide-greniers est réservé aux particuliers et à l'association elle-même. Les professionnels ou les personnes soumises au régime de l'article L310-2 du code de commerce ne sont pas admis.

Article 3 : Pour les exposants mineurs, une autorisation écrite des parents est nécessaire.

Article 4 : Le mètre linéaire de l'emplacement est fixé à 5€, il est possible de louer plusieurs mètres, avec un minimum de 3 par exposant.

Article 5 : L'inscription ne sera validée que si le dossier est complet et le règlement effectué.

Article 6 : Le vide-greniers se déroulant en extérieur, l'installation de barnums est autorisée.

Article 7 : Les exposants ne peuvent ni exposer ni vendre des animaux vivants ou empaillés, des denrées alimentaires, de l'alcool ou des armes. Ils devront vendre des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce).

Article 8 : Le déballage se fait le jour du vide-greniers de 5H00 à 8h00. Toute installation après 8h00 sera refusée et les droits ne seront pas remboursés.

Article 9 : Les véhicules des exposants ne pourront pas stationner devant les portes en dehors des horaires de déballage et de rangement. Ils devront stationner sur les parkings.

Article 10 : L'exposant ne peut s'installer à un emplacement autre que celui qui lui aura été affecté par l'organisateur. Il peut au préalable demander à être installé à côté d'une autre personne, l'organisateur fera au mieux pour accéder à cette demande.

Article 11 : Chaque exposant est responsable de son stand et des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes, biens et marchandises d'autrui.

Article 12 : Les transactions sont interdites en dehors des emplacements réservés.

Article 13 : Le rangement des stands s'effectue le même jour à partir de 15h30. Chaque exposant sera responsable de la propreté de son emplacement, une benne sera prévue à cet effet en dehors du périmètre et sera indiqué par les équipes Les articles non vendus seront ramenés par les exposants et le stand laissé propre et vidé.

L'exposant s'engage à ne pas remballer avant la fin du vide-greniers, sauf autorisation expresse de l'organisateur.

Article 14 : L'organisateur ne pourra être tenu responsable des vols ou détériorations des marchandises exposées ou des objets personnels de l'exposant.

Article 15 : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui ne respecterait pas ce règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM

.....

PRÉNOM

.....

ADRESSE

.....

.....

.....

CODE POSTAL

VILLE

.....

TÉLÉPHONE

TITULAIRE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ

Carte d'identité

Passeport

Permis de conduire

Pièce d'identité n°

...

Délivrée le Par

.....

NOMBRE DE MÈTRES LINÉAIRES (3, 4, etc) x 5€ =

Je m'engage à respecter le règlement du vide-greniers

J'atteste ne pas avoir participé à 2 autres vide-greniers cette année. (*Article L321-9 du code pénal*).

Fait le / / Signature

Pièces à joindre IMPÉRATIVEMENT dans votre dossier :

- Une photocopie de votre pièce d'identité recto-verso
- Un justificatif de domicile
- Le paiement par chèque à l'ordre de "Cantaron voyage" ou espèces
- Le coupon dûment rempli et signé avec acceptation du règlement du vide-greniers et l'attestation sur l'honneur.

Association Cantaron voyages 45 place de l'école 06340 Cantaron



elianecv.06340@gmail.com



[Cantaronvoyages](#)

TEL : 06 11 76 07 73